

OPÉRATIONS MANUFACTURIÈRES

Et le travail non qualifié dans l'industrie des produits forestiers



COORDONNATEUR(TRICE)/SUPERVISEUR(E) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Agent(e) de santé et sécurité, Directeur(trice) de la santé et de la sécurité au travail, Gestionnaire de la santé et de la sécurité au travail

Les directeurs des ressources humaines planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent les activités d'un service des ressources humaines et du personnel. En outre, ils élaborent des politiques et mettent en oeuvre des programmes et des procédures en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de négociation des conventions collectives, de formation et de perfectionnement, de classification de postes et d'administration de la rémunération et des avantages sociaux. Ils représentent la direction et participent activement aux réunions des différents comités paritaires afin de veiller à gérer de façon continue les relations entre la direction et les employés. Ils travaillent dans les secteurs privé et public.

FONCTIONS PRINCIPALES



- Planifier, organiser, diriger, contrôler et évaluer les activités d'un service du personnel ou des ressources humaines;
- Organiser et diriger les réunions d'information sur les politiques d'emploi, la rémunération et les avantages sociaux et participer activement à divers comités paritaires;
- Planifier les besoins en ressources humaines de concert avec les directeurs des différents services;
- Administrer les programmes de perfectionnement, de formation linguistique et de santé et de sécurité des employés;
- Gérer le programme de gestion de la qualité de l'entreprise;
- Coordonner les activités de formation interne et externe et les activités de recrutement;
- Voir à la classification et à l'évaluation des postes;
- S'assurer que les lois relatives au travail, telles que la loi sur l'équité salariale, soient respectées.
- Élaborer et mettre en oeuvre les politiques et les procédures sur les relations de travail et négocier des conventions collectives;

ÉTUDES ET FORMATION



Certains employeurs peuvent exiger le titre de conseiller en ressources humaines agréé (CRHA). Plusieurs années d'expérience comme agent du personnel ou spécialiste des ressources humaines sont exigées. Un baccalauréat dans un domaine relié à la gestion du personnel tel que l'administration des affaires, les relations industrielles, le commerce ou la psychologie ou la réalisation d'un programme de perfectionnement professionnel en gestion du personnel est exigé.

Voici une liste complète des universités et collèges du Canada : lamaindoeuvrelaplusverte.ca/education

Remarquer:

Ce sont des qualifications typiques pour ce type de carrière. Les qualifications peuvent changer en fonction de l'employeur et / ou de la localisation géographique de cet emploi.

CE POSTE EST POUR VOUS SI...



- Vous souhaitez une vie plus grande que nature, au sein de l'une des admirables collectivités forestières du Canada
- Vous avez à cœur le sentiment d'appartenance à la communauté
- Vous appréciez la diversité et l'apprentissage de nouvelles connaissances
- Vous souhaitez changer les choses en évoluant dans un contexte écologique
- Vous vous intéressez aux problèmes mécaniques
- Vous travaillez bien en équipe
- Vous ne souhaiteriez pas être coincé derrière un bureau

OSEZ COMPARER

Découvrez combien de temps et d'argent vous pourriez économiser si vous viviez dans l'une des quelque 200 localités forestières du pays.

lamaindoeuvrelaplusverte.ca/compare

vous désirez un bon salaire, apprendre en travaillant, avoir un mode de vie emballant et une place dans la main-d'oeuvre la plus « verte » au Canada? l'industrie des produits forestiers est pour vous.

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ
LAMAINDOEUVRELAPLUSVERTE.CA

la main-d'oeuvre
la Plus verte.ca
Jumelage d'emploi dans
l'industrie des produits forestiers

APFC.ca
FPAC.ca

Financé par le
Gouvernement du Canada

Canada